

# MÉDIATION ANIMALE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

## 2 APPELS À PROJETS 2022

### FONDATION ADRIENNE ET PIERRE SOMMER



Ces 2 appels à projets sont destinés aux établissements qui intègrent la médiation animale dans leur programme de prise en charge sociale, éducative, pédagogique ou thérapeutique spécifiquement pour les publics listés ci-dessous.

#### 1 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER PAR LA MÉDIATION ANIMALE L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ.

##### Quels publics ?

- Enfants et adolescents en danger (ASE, PJJ)
- Personnes avec des problématiques d'addictions
- Personnes sans domicile
- Personnes sous-main de justice (milieu ouvert ou incarcération)

##### Qui peut participer ?

Personnes morales publiques ou privées à but non lucratif gérant des établissements :

- Établissements sociaux et sanitaires (CAARUD, CEF, CER, CH, CHRS, MECS...)
- Établissements pénitentiaires (le statut juridique spécifique des prisons ne doit pas être un frein à leurs candidatures)
- Lieux de vies conventionnés (ASE, PJJ),

#### 2 FAVORISER PAR LA MÉDIATION ANIMALE LES CAPACITÉS ET LES APPRENTISSAGES DES ENFANTS EN CRÈCHE OU DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET DISPOSITIFS SCOLAIRES.

##### Quels publics ?

- Petite enfance, enfance, adolescence
- Public scolaire et périscolaire

##### Qui peut participer ?

Personnes morales publiques ou privées à but non lucratif gérant des établissements :

- Centres de loisirs (avec ou sans hébergement)
- Centres sociaux
- Crèches
- Établissements et dispositifs scolaires dont ceux en zones prioritaires

La Fondation pourra contribuer au **fonctionnement** (2022 voire 2023) ou à l'**investissement** (année 2022 uniquement).

**DATE DE CLÔTURE :**  
**Lundi 04 avril 2022**

Les candidatures se font uniquement en ligne :  
**[www.fondation-apsommer.org](http://www.fondation-apsommer.org)**

##### **Nous recommandons vivement aux candidats de :**

- **Créer leur profil très rapidement,**
- **Rassembler à l'avance les documents administratifs requis et indispensable pour valider la candidature de l'établissement (cf. règlement).**

Il leur sera alors possible d'accéder à tout moment au contenu du dossier de demande de subvention.

**NB :** • Les établissements du secteur de la gérontologie ne sont pas concernés par cet appel à projets.

- Un appel à projets spécifique pour les établissements accueillant des personnes en situation de handicap a déjà eu lieu. Il sera renouvelé en 2023.

Créée en 1971, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer est, aujourd'hui la seule organisation à but non lucratif, privée et indépendante, qui soutient le développement de la médiation animale, méthode d'intervention basée sur les liens bienfaisants qui se jouent entre l'humain et l'animal à des fins préventives, éducatives ou thérapeutiques. Au cours des 20 dernières années, elle a soutenu, initié ou coproduit plus de 1000 programmes à travers la France dans les champs scientifiques, éducatifs, médico-sociaux et sanitaires.

Elle s'engage chaque jour pour la médiation animale par la sensibilisation et le soutien aux initiatives et à la recherche.



[www.fondation-apsommer.org](http://www.fondation-apsommer.org)

